

Capitaine 200 Voile

Annexe II de l'arrêté du 20 août 2015 relatif à la délivrance du diplôme de Capitaine 200 Voile

Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Pratique
Module P1-1 (Navigation)		
Navigation	45 h	45 h
Stage radar		18 h
Météorologie	12 h	
Règles de barre, feux balisage, signaux	24 h	
Tenue du quart		
Manœuvre	12 h	
Anglais SMCP	18 h	18 h
<i>Total module P1-1</i>		<i>192 h</i>
Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)		
Description et construction	24 h	
Stabilité		
Sécurité		
<i>Total module P2-1</i>		<i>24 h</i>
Module M1-1 (Machines marines)		
<i>Se référer au référentiel de la formation « mécanicien 250 kW »</i>	21 h	51 h
<i>Total module M1-1</i>		<i>72 h</i>
Module M2-1 (Electricité)		
<i>Se référer au référentiel de la formation « mécanicien 250 kW »</i>	12 h	21 h
<i>Total module M2-1</i>		<i>33 h</i>
Module NP-1 (Module National Pont)		
L'environnement réglementaire et le rapport de mer	12 h	9 h
<i>Total module NP-1</i>		<i>21 h</i>
TOTAL FORMATION MODULAIRE HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises hors épreuves finales orales)		342 h

Module Voile		
Propulsion vélique	60 h	-
Formation pratique embarquée	-	120 h
Compléments de navigation et de météorologie	65 h	-
Gestion d'une navigation commerciale	20 h	-
Anglais	15 h	-
Épreuve finale écrite (se référer à l'annexe IV)		2 h
TOTAL FORMATION « MODULE VOILE » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises sauf épreuve pratique finale)		282 h

FORMATIONS SPECIFIQUES*	
Enseignement médical niveau II (EM II)	53 h**
Certificat général d'opérateur (CGO)	70 h**
Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (hors formation rouliers)	12 h**
Total formations spécifiques	135 h

TOTAL FORMATION « CAPITAINE 200 VOILE »*	759 h
---	--------------

* suivant le candidat – cas d'un candidat déjà titulaire du CFBS acquis en formation « Matelot pont » et non titulaire de l'EM II, du CGO et des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers.

** temps de formation pour la délivrance du certificat ou de l'attestation concernée.

Annexe III

Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme de capitaine 200 Voile

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de capitaine 200 sont au nombre de cinq :

- Module P1-1 (Navigation),
- Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord),
- Module M1-1 (Machines marines),
- Module M2-1 (Electricité),
- Module NP-1 (Module National Pont).
- Module Voile

Les conditions d'obtention des modules M1-1 et M2-1 sont celles fixées dans l'arrêté du 17 août 2015 susvisé.

L'évaluation des autres modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Epreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module P1-1 (Navigation)			
Navigation / Météorologie / Tenue du quart / Manœuvre	1	Une épreuve finale écrite	1,5 h
Stage RADAR	1	Une épreuve pratique en cours de formation	-
Règle de barre, feux balisage, signaux	1	Une épreuve finale orale	-
Anglais SMCP	1	Une épreuve finale orale	-
Module P2-1 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)			
Description et construction / Stabilité / Sécurité	1	Une épreuve finale écrite	1,5 h
Module NP-1 (Module National Pont)			
Environnement réglementaire / Rapport de mer	1	Une épreuve finale écrite	2h composée d'une partie rapport de mer (4/5) et une partie réglementation (1/5)

Épreuves	Coefficient	Modalités d'évaluation	Durée
Propulsion vélique - Anglais	3	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h
Formation pratique embarquée	6	Trois épreuves pratiques en cours de formation et une épreuve pratique finale (suivant les modalités définies ci-dessous)	-
Compléments de navigation et de météorologie	4	Une épreuve finale écrite	2 h
Gestion d'une navigation commerciale	2	Une épreuve écrite en cours de formation	1 h

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Sont éliminatoires :

- note inférieure à 10/20 à la formation pratique embarquée,
- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module,
- une note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux balisage, signaux »